

Europe



ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Environ 362 000 personnes en quête de sûreté et de protection en Europe ont risqué leur vie pour traverser la Méditerranée en 2016 dont 181 400 arrivées en Italie et 173 450 en Grèce. Les enfants représentaient un peu plus du quart des arrivants ; un grand nombre d'entre eux étaient non accompagnés, séparés des personnes qui s'occupaient d'eux et requéraient une attention particulière. Les traversées se sont avérées plus périlleuses que jamais pour les personnes qui tentaient de franchir la Méditerranée. Alors qu'en 2015, 3 770 réfugiés ou migrants avaient perdu la vie ou étaient portés disparus au cours de la traversée, ce chiffre a dépassé les 5 000 en 2016. Bien que d'importants mouvements secondaires dans les Balkans aient été observés, le rythme des déplacements depuis la Serbie vers la Hongrie s'est ralenti compte tenu du fait que la plupart des personnes ont été contraintes de passer par des zones de transit gérées par les autorités hongroises. En 2016, l'Europe a reçu près d'1,2 million de nouvelles demandes d'asile – soit une augmentation de 9 pour cent par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Les demandeurs étaient principalement originaires d'Afghanistan, d'Iraq et de Syrie.

Un jeune réfugié syrien court sous le linge mis à sécher sur une corde fixée à un wagon de train, à côté de la station de transit d'Idomeni (Grèce), où se trouvent toujours plus de 10 000 réfugiés et migrants malgré la fermeture de la « route des Balkans occidentaux ».

© HCR / A. ZAVALLIS

D'importants défis demeuraient pour la protection et la recherche de solutions pour les personnes déplacées dans la région, résultant notamment d'importantes restrictions au niveau de l'accès au territoire, au manque de structures d'accueil adaptées, et ce, particulièrement pour les personnes ayant des besoins particuliers, tels que les enfants séparés de leur famille et les mineurs non accompagnés, et enfin à la qualité insuffisante des procédures d'asile. Dans ce contexte, la Commission européenne a formulé en 2016 une série de propositions visant à modifier le Régime d'asile européen commun (RAEC), incluant une réforme de l'agence de l'Union européenne chargée du contrôle aux frontières, Frontex, et du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO).

En coopération avec les gouvernements et d'autres partenaires, le HCR a orienté ses efforts pour améliorer l'accès à l'asile et l'élaboration de systèmes d'asile justes et efficaces, en accordant une attention particulière aux mineurs isolés, ainsi que l'appui à l'intégration et au regroupement familial. En outre, l'organisation a inlassablement recommandé de remédier aux lacunes des systèmes d'asile nationaux par des politiques et des réponses opérationnelles coordonnées et intégrées, tout en préconisant des approches fondées sur la solidarité et le partage des responsabilités entre États européens. Simultanément, le HCR a appuyé la réponse d'urgence, en contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil.

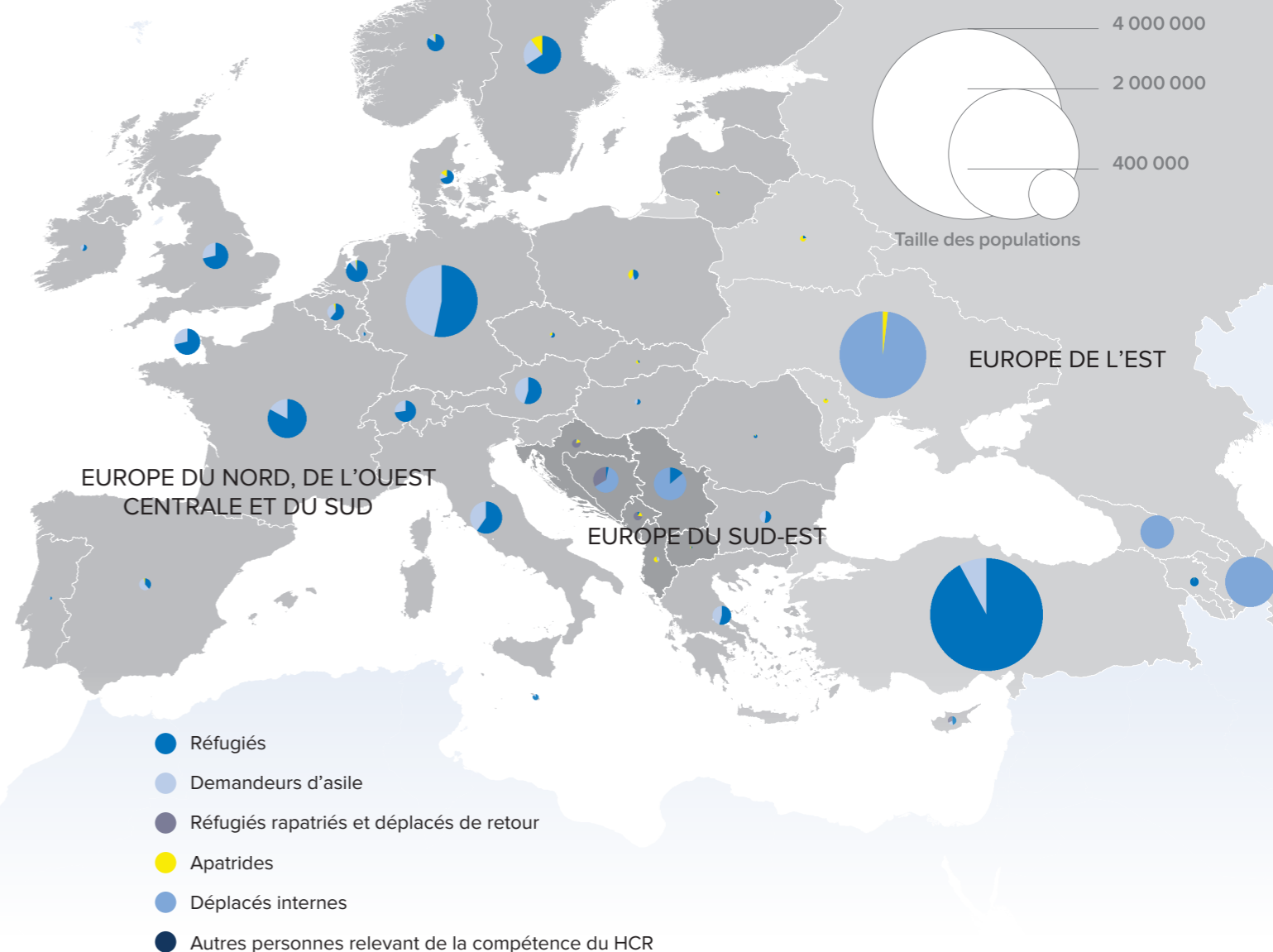
Fin 2016, l'Europe accueillait près de 10,2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont quelque 6,6 millions de réfugiés et demandeurs d'asile, 3 millions de déplacés internes (ou déplacés de retour dans leur région d'origine) et plus de 570 000 apatrides.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation en Méditerranée

Le nombre important de réfugiés qui se déplaçaient dans la région, le caractère imprévisible de leurs déplacements et les constantes modifications des itinéraires empruntés, ont rendu particulièrement difficiles les distributions d'aides et la délivrance d'une protection renforcée aux personnes ayant des besoins spécifiques en 2016. La « Déclaration Union Européenne-Turquie » adoptée en mars 2016 a sensiblement modifié la situation, entraînant une diminution très nette du nombre de personnes qui tentaient de rejoindre la Grèce à partir de la Turquie. Par ailleurs, la fermeture *de facto* de la route des Balkans occidentaux s'est soldée par une augmentation rapide du nombre de personnes accueillies en Grèce. L'organisation a donc dû rapidement réorienter et amplifier sa réponse opérationnelle sur des pays où elle se consacrait auparavant au plaidoyer. En conséquence, le HCR a publié un appel supplémentaire afin de mobiliser des ressources pour une intervention d'urgence auprès des réfugiés en Europe, ainsi qu'un Plan régional de réponse pour les réfugiés et les migrants en Europe (RMRP) en 2016.

En Grèce, bien que des progrès aient été accomplis dans certains sites, les besoins restaient importants. Dans les îles ou sur le continent, les conditions de vie dans de nombreux sites se sont dégradées, tant en raison de la surpopulation que de la rigueur du climat à la fin de l'année, situation particulièrement préoccupante pour les personnes qui avaient des besoins particuliers comme les mineurs isolés. Le HCR et ses partenaires se sont attelés à



améliorer la capacité et les structures d'accueil existantes, en envoyant par exemple des articles de secours supplémentaires pour permettre aux résidents des sites exposés à un rude hiver de mieux s'y préparer, en assurant l'alimentation électrique ou en installant des systèmes de chauffage et en remplaçant les tentes par des logements préfabriqués. L'organisation a permis à plus de 20 000 personnes de bénéficier de logements alternatifs en ville, principalement dans des appartements loués, dans des chambres d'hôtel et au sein de familles d'accueil. Près de 700 places ont été

allouées à des mineurs isolés et environ 16 000 personnes ont bénéficié du programme du HCR pour un logement alternatif grâce à des aides en espèces.

La Turquie a continué à accueillir le plus grand nombre de réfugiés au monde relevant du mandat du HCR avec 2,8 millions de réfugiés syriens fin 2016, dont moins de dix pour cent vivaient dans des camps. Le pays offrait également l'hospitalité à plus de 250 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays. Les réfugiés syriens ont continué de bénéficier d'un régime de protection temporaire, ainsi que de l'accès à

l'enseignement, au système de santé et au marché du travail. Dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP), le HCR a soutenu la Turquie dans l'application du règlement relatif à la protection temporaire et a facilité l'accès des réfugiés aux droits et prestations.

Des progrès ont été accomplis au niveau de l'accès des réfugiés syriens à l'enseignement et aux moyens de subsistance, les autorités turques ayant notamment délivré 13 000 permis de travail en 2016.

Dans les Balkans occidentaux, les barrières physiques assorties de restrictions juridiques mises en place à la frontière entre la Serbie et la Hongrie ont abouti à la reprise des déplacements en Serbie et à leur regroupement aux abords de divers postes frontaliers. Le HCR a recentré sa réponse sur les interventions de suivi de la protection, de plaidoyer et d'édification de régimes de protection nationaux après la réorientation des efforts sur la Grèce.

Conflit en Ukraine

Plus d'1,8 million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. Les Nations Unies ont estimé qu'entre 800 000 à 1 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur des zones contrôlées par le Gouvernement. Parallèlement, plus de 270 000 Ukrainiens avaient demandé l'asile dans d'autres pays, dont la majorité au Bélarus, en Pologne et en Fédération de Russie et 10 375 nouvelles demandes d'asile ont également été déposées par des Ukrainiens en Europe, essentiellement en Allemagne, en Espagne et en Italie en 2016.

Pour répondre aux besoins de protection des personnes déplacées dans l'est de l'Ukraine, le Ministère ukrainien des territoires temporairement occupés et des déplacés internes a été instauré en avril 2016. Le HCR et le Ministère ont conclu en octobre 2016 un memorandum d'accord qui fixe un cadre pour renforcer la collaboration et la coordination des activités, accroître la liberté de circulation des

déplacés internes, harmoniser les cadres législatifs et faciliter le dialogue avec les déplacés internes et la société civile.

Le HCR continue de travailler dans le cadre du dispositif interorganisations d'aide aux déplacés internes, assurant la fonction de chef de file des groupes sectoriels de la protection et des abris. L'organisation s'est attachée à promouvoir la liberté de circulation à travers la ligne de contact qui sépare les zones contrôlées par le Gouvernement de celles qui ne le sont pas, ainsi que l'accès aux droits des populations déplacées. D'importantes aides matérielles ont été apportées, notamment des produits et/ou des articles de première nécessité en vue de l'hiver tels que des couvertures et des poêles, ainsi que des allocations financières et des matériaux de construction. Le HCR a travaillé avec les communautés pour mettre en œuvre 34 projets à impact rapide, consistant notamment à ouvrir des centres sociaux dotés de permanences juridiques et à créer des conditions adaptées à la mise en place d'un centre pour les enfants victimes de traumatismes, de manière à améliorer la qualité des services de santé dans les zones non contrôlées par le Gouvernement.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Réponse d'urgence aux arrivées de réfugiés et aux mouvements mixtes par voie maritime

Bien que le HCR ait travaillé en étroite coopération avec les gouvernements et les partenaires non gouvernementaux dans les différents pays touchés par des arrivées nombreuses, en aidant les autorités nationales et locales à atténuer les risques en matière de protection, la plupart des interventions d'urgence ont été menées en Grèce au cours de l'année. L'organisation a fourni en premier lieu une aide immédiate pour appuyer l'action du Gouvernement et des collectivités locales. Plus de 20 000 personnes ont reçu des abris

d'urgence équipés pour l'hiver dans 16 sites et plus de 300 000 articles de première nécessité ont été distribués, en particulier aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Le HCR et ses partenaires ont offert des services d'assistance juridique aux nouveaux arrivants sur les îles grecques et aux points de passage des frontières terrestres, ainsi que dans les centres d'accueil d'Europe du Sud-Est et dans d'autres lieux fréquentés par les réfugiés et les migrants en déplacement. Dans certains lieux de transit critiques, une assistance juridique était disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Des mesures de prévention et d'intervention en matière de risques de protection ont été prises et notamment pour les cas de violence sexuelle et de genre (voir le *Glossaire*) et les séparations familiales. Les mécanismes de protection de l'enfance ont été renforcés, notamment pour s'assurer que les décisions respectent le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il en a été de même pour les mécanismes d'identification et d'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques. Le HCR a également intensifié sa communication avec les communautés afin de mieux cibler ses interventions de protection et son assistance, ainsi que pour identifier les besoins en matière d'information et y répondre.

Sauvegarder l'espace d'asile et promouvoir des conditions d'accueil acceptables

Le HCR a continué à plaider pour que les normes de protection internationale soient traduites dans la politique de gestion des frontières de l'Union européenne, en particulier dans le contexte du remplacement de Frontex par la nouvelle Agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes. Dans le cadre d'une coopération intense et de sa présidence du Forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux, le HCR a joué un rôle de suivi

essentiel, en s'élevant contre des pratiques susceptibles de compromettre l'accès à la protection internationale dans l'Union européenne.

L'organisation a continué de surveiller l'accès au territoire, aux procédures d'asile et aux autres procédures applicables à travers l'Europe par des activités de suivi aux frontières et de renforcement des capacités auprès des autorités. Elle a également plaidé pour la promotion de conditions d'accueil acceptables ainsi qu'en faveur d'alternatives à la détention des nouveaux arrivants. En Europe du Sud, le HCR a travaillé en étroite coopération avec Frontex et EASO pour assurer l'accès aux procédures d'asile et pour une assistance axée sur la protection, notamment par la mise à disposition de structures d'accueil respectant les principes de sécurité et la dignité des personnes, et par le renforcement des relocalisations et des regroupements familiaux, le cas échéant. En Grèce, le HCR et EASO ont appuyé le Service de l'asile grec à mener une campagne de pré-enregistrement bénéficiant à près de 27 600 personnes. En dépit des efforts consentis par les autorités grecques, le HCR, les ONG, les associations de bénévoles et d'autres partenaires pour améliorer les conditions dans les sites d'hébergement, les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR ont quitté la Grèce, pour rejoindre notamment des membres de leur famille déjà installés dans d'autres pays de l'Union européenne. En Italie, le HCR a coopéré avec les autorités locales pour soutenir le programme européen de relocalisation à partir de ce pays, et aidé à mettre en place des conditions d'accueil acceptables ainsi que des procédures visant à identifier les besoins spécifiques de certaines personnes relevant de sa compétence, en particulier les mineurs isolés. Le HCR a également assuré une présence régulière dans les villes autonomes espagnoles de Ceuta et Melilla.

Plus de 20 000 personnes ont reçu des abris d'urgence équipés pour l'hiver dans 16 sites et plus de 300 000 articles de première nécessité ont été distribués en Grèce

Les personnes en situation irrégulière qui se déplaçaient en Europe centrale et dans les Balkans occidentaux étaient particulièrement vulnérables. Victimes de refoulement et d'expulsions collectives, elles risquaient d'être exposées à des abus et violences aux mains des passeurs et des organisations criminelles, et n'ont pu bénéficier d'une protection adéquate. Le HCR a renforcé sa coopération avec les acteurs compétents pour répondre aux besoins spécifiques d'un grand nombre de mineurs isolés. L'organisation et les autorités serbes ont entrepris conjointement d'évaluer les conditions d'accueil afin d'identifier les améliorations à y apporter et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes internationales. Le HCR a également stocké une quantité suffisante d'abris d'urgence et d'articles de première nécessité pour venir en aide aux autorités. Grâce à ces efforts collectifs, le nombre de places disponibles dans les structures d'hébergement gérées par l'État a augmenté de 2 000 à plus de 6 000, dont près de 4 000 places adaptées à un séjour de longue durée.

Instaurer et maintenir des systèmes d'asile et de protection justes et efficaces

Sur la base des enseignements de l'année 2015, le HCR et l'Union européenne ont continué à promouvoir un Régime d'asile européen commun (RAEC) respectueux des normes de protection internationale définies par le droit des réfugiés et les droits de l'homme. Ils ont intensifié leurs efforts afin d'établir un régime plus cohérent, davantage fondé sur la solidarité, mieux orienté sur la protection, et plus attentif aux personnes ayant des besoins particuliers.

En 2016, la Commission européenne a présenté un certain nombre de propositions visant à réformer le RAEC et à prévenir les mouvements secondaires irréguliers. Le HCR a fait part de sa préoccupation au sujet de

certaines propositions, notamment l'introduction de procédures d'admissibilité obligatoires en l'absence d'informations indépendantes, fiables et actualisées sur la situation dans certains pays considérés comme « sûrs » pour le retour de demandeurs d'asile. En décembre 2016, l'organisation a publié un document intitulé « Mieux protéger les réfugiés en Europe et dans le monde » proposant de redonner confiance par une gestion plus efficace, des partenariats plus performants et une solidarité accrue. Ce document indiquait comment des procédures accélérées et des mécanismes de répartition accordant la priorité au regroupement familial et à l'existence de liens importants avec des États membres pourraient construire un régime d'asile européen commun plus facile à gérer et plus cohérent.

Confrontés à des arrivées en masse, certains pays de l'Union européenne ont eu de plus en plus recours à la détention. Le HCR a appuyé le développement ultérieur d'EASO et de Frontex, et renforcé sa coopération avec le système judiciaire à travers l'Europe, au niveau national ainsi qu'avec la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne. L'organisation est intervenue en tant que tierce partie dans certaines affaires emblématiques, impliquant des personnes qui relevaient de sa compétence.

En Europe orientale, « l'Initiative de qualité » a offert aux pays un forum régional pour débattre des problèmes en matière d'asile, l'objectif étant de faciliter les partenariats, d'élargir l'accès au territoire, aux procédures d'asile et à la détermination du statut de réfugié, et d'améliorer la qualité des recours judiciaires. Les publics ciblés étaient les personnes chargées de statuer en première instance, les gardes-frontières et les membres du système judiciaire d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine.

En Turquie, le HCR et le Gouvernement ont repris le processus de négociation en vue du transfert de la procédure de détermination du statut des réfugiés pour les demandeurs d'asile non syriens, actuellement assurée par le HCR, à un système mené par le Gouvernement. L'organisation poursuivra ses activités d'enregistrement et de détermination du statut jusqu'à ce que cette transition soit achevée.

L'organisation a également aidé les autorités locales dans plusieurs pays européens à mettre en place des systèmes de protection adaptés pour les mineurs isolés, notamment en ce qui concerne les informations à communiquer, l'orientation vers les services adéquats, l'identification et les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Recherche de solutions durables

Le HCR invite les États à honorer l'engagement qu'ils ont pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*) afin de renforcer les mécanismes de coopération et de partenariat existants pour faciliter les migrations, conformément au « Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

L'organisation a continué de plaider pour l'établissement de voies d'admission légales et sûres à travers l'Europe, a publié des recommandations sur le cadre de réinstallation de l'Union européenne, et a activement participé aux négociations sur la proposition de législation avec les parties prenantes. En 2016, près de 13 900 personnes ont été réinstallées en Europe, dont environ 2 760 réinstallées à partir de la Turquie en vertu de la « Déclaration Union Européenne-Turquie ». Depuis 2013, 25 pays européens s'étaient engagés à offrir près de 112 300 places de réinstallation ou d'autres

voies d'admission pour les réfugiés syriens. Le HCR a continué à promouvoir des augmentations ciblées des mécanismes de financement pour l'intégration des réfugiés en Europe et le renforcement des mesures exposées dans le plan d'action de la Commission européenne sur l'intégration des ressortissants de pays tiers. La relocalisation à l'intérieur de l'Union européenne s'est poursuivie à un rythme lent. Seuls 8 160 réfugiés ont été relocalisés sur un total de 160 000 places planifiées.

Le HCR a soutenu les gouvernements d'Europe du Sud-Est qui ont assumé pleinement la responsabilité d'offrir des solutions durables aux personnes déplacées qui en avaient toujours besoin. Cet appui est particulièrement nécessaire pour certains groupes vulnérables, comme les Roms. Le HCR a continué à fournir une aide juridique à toutes les personnes ayant encore besoin de solutions ou exposées à un risque d'apatridie.

Prévenir et résoudre les situations d'apatridie

Tirant parti des conclusions sur l'apatridie adoptées par le Conseil de l'Union européenne en 2015, le HCR a soutenu la plate-forme sur l'apatridie mise en place dans l'Union européenne par le Réseau européen des migrations, en participant à l'évaluation des stratégies des États membres en matière d'apatridie. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et le HCR ont conjointement rédigé un manuel sur les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'apatridie dans l'espace OSCE, exposant les mesures concrètes pouvant être adoptées dans les 57 États membres.

En 2016, près de 13 900 personnes ont été réinstallées en Europe, y compris près de 2 760 réinstallées à partir de la Turquie en vertu de la « Déclaration Union Européenne-Turquie »

En 2016, bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelle adhésion ou ratification à l'une ou l'autre des Conventions sur l'apatridie en Europe, la Norvège a fait des progrès remarquables en introduisant des mesures pour mieux prévenir l'apatridie dès la naissance. Une instruction permet désormais aux enfants apatrides nés dans le pays de demander et d'acquiescer la nationalité norvégienne. Les Pays-Bas et le Luxembourg ont également présenté des projets de loi visant à renforcer les garanties contre l'apatridie pour les enfants nés dans ces pays. En Europe du Sud-Est, le HCR et ses partenaires ont aidé des personnes à se faire enregistrer sur les registres de l'état civil et à obtenir des documents d'identité. En Serbie, une étude a montré que le taux de personnes dépourvues de documents d'identité au sein des communautés ashkali, égyptiennes et roms était passé de 6,8 à 3,9 pour cent au cours de ces quatre dernières années (2012-2016). Les consultations concernant la situation de la population « non-citoyenne » se sont poursuivies avec la Lettonie. Au Bélarus, les personnes apatrides ont été de plus en plus nombreuses à recevoir des documents d'identité et à jouir de leurs droits socio-économiques. En conséquence, le nombre global d'apatrides a considérablement diminué grâce aux naturalisations.

CONTRAINTES

Bien que le HCR ait continué à plaider pour un plus grand partage des responsabilités, en appelant les États européens à faire preuve de davantage de solidarité et de confiance, la réduction de l'espace de protection est demeurée problématique. La rhétorique populiste d'extrême-droite,

empreinte de xénophobie, a influencé le débat public dans de nombreux pays européens et a incité les autorités à mettre en place des lois plus restrictives, limitant l'accès aux territoires et l'accès aux procédures nationales d'asile, et engendrant un risque direct ou indirect de refoulement. Plusieurs pays situés le long de l'itinéraire des Balkans occidentaux ont voté des lois limitant l'accès aux systèmes d'asile à divers groupes de réfugiés.

Les conditions inadéquates d'accueil et l'insuffisance des structures d'hébergement ont exposé les réfugiés et les demandeurs d'asile à des risques extrêmes en matière de protection, les laissant sans abris et limitant leurs possibilités d'intégration, tout en contribuant à créer un environnement propice aux activités des réseaux criminels.

Alors que de nombreux réfugiés déjà présents en Europe étaient en droit de bénéficier du regroupement familial en vertu des dispositions légales, quantité d'obstacles ont dans la pratique retardé la procédure, voire empêché les réfugiés de retrouver leur famille proche. Compte tenu du nombre limité de voies légales offertes aux personnes en quête de protection internationale pour rejoindre l'Europe, beaucoup ont jugé que la seule solution était d'entreprendre un périlleux voyage.

Le HCR a été vivement préoccupé par le fait que plusieurs États ont estimé que d'autres pays ou régions étaient mieux à même d'examiner les demandes d'asile, pouvant s'apparenter dans certains cas, à une tentative de rejeter collectivement la responsabilité sur des États accueillant déjà un nombre conséquent de réfugiés sur leur territoire, ou sur des États en proie à un conflit.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de la région Europe en 2016 s'élevait initialement à 516,9 millions de dollars. Fin 2016, le budget révisé de l'année 2016 avait atteint 877,9 millions de dollars. Cette augmentation reflétait les besoins financiers additionnels, dont un appel supplémentaire pour la réponse d'urgence en Europe et en faveur des réfugiés syriens accueillis en Turquie.

Les contributions affectées à l'Europe se sont élevées à 424,8 millions de dollars, comprenant 7 pour cent pour les coûts d'appui aux programmes, mais ne permettant pas de satisfaire 52 pour cent de l'ensemble des besoins de la région. Le HCR a alloué un montant de 46 millions de dollars, provenant de fonds non affectés, soit 15 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés alloués au terrain pour combler certains déficits de financement.

En 2016, les dépenses en Europe ont considérablement augmenté et ont atteint 448,5 millions de dollars, représentant 11 pour cent des activités programmées, contre 7,4 pour cent en 2015. Les opérations ayant engagé les

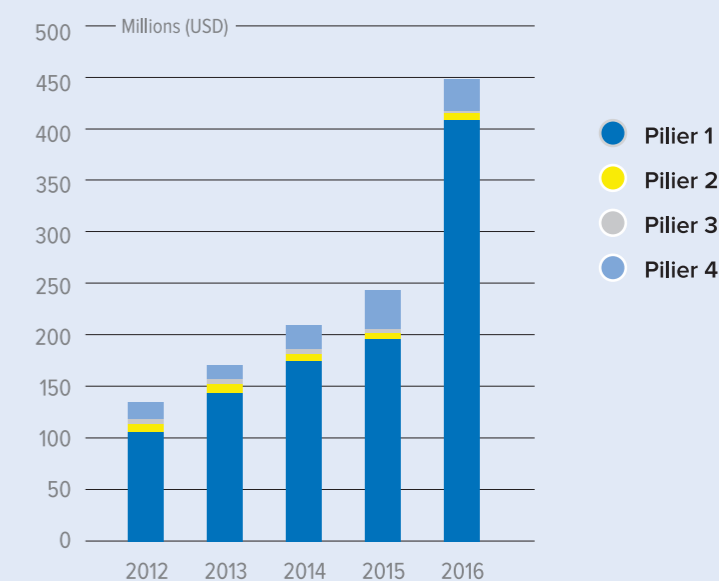
dépenses les plus importantes ont été la Grèce (183,8 millions) et la Turquie (126,8 millions), répondant respectivement aux besoins résultant des situations en Méditerranée et en Syrie.

Le sous-financement du budget de la région a limité la capacité du HCR à fournir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence, particulièrement pour celles déplacées par le conflit en République arabe syrienne. Les conséquences du manque de

fonds ont notamment affectés les domaines suivants :

- La fourniture de protection et d'assistance aux personnes déplacées par le conflit en Ukraine.
- La réduction du nombre de petits projets locaux mis en œuvre et l'appui limité aux moyens de subsistance en Europe orientale.
- L'appui au rapatriement volontaire des réfugiés originaires du Kosovo (S/RES/ 1244 (1999))*.

DÉPENSES EN EUROPE | 2012-2016



* Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>)

BUDGET ET DÉPENSES EN EUROPE | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE DE L'EST						
Bélarus	Budget	2 348 913	25 000	0	0	2 373 913
	Dépenses	1 295 591	13 788	0	0	1 309 379
Géorgie – Bureau régional ¹	Budget	14 287 694	1 045 290	0	6 750 358	22 083 342
	Dépenses	7 362 127	523 162	0	3 302 810	11 188 100
Fédération de Russie	Budget	5 180 891	430 486	0	0	5 611 377
	Dépenses	3 927 207	400 113	0	0	4 327 320
Turquie	Budget	350 879 226	44 000	0	0	350 923 226
	Dépenses	126 863 311	2 410	0	0	126 865 721
Ukraine	Budget	7 196 869	665 751	0	34 391 294	42 253 914
	Dépenses	5 421 740	71 145	0	19 108 320	24 601 206
SOUS-TOTAL	Budget	379 893 593	2 210 527	0	41 141 652	423 245 773
	Dépenses	144 869 977	1 010 618	0	22 411 130	168 291 725
EUROPE DU SUD-EST						
Bosnie Herzégovine ²	Budget	40 972 104	3 551 882	3 807 006	19 776 321	68,107,313
	Dépenses	27 853 020	2 356 990	1 799 393	8 197 904	40,207,308
SOUS-TOTAL	Budget	40 972 104	3 551 882	3 807 006	19 776 321	68,107,313
	Dépenses	27 853 020	2 356 990	1 799 393	8 197 904	40,207,308
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD						
Belgique – Bureau régional ³	Budget	17 560 951	1 579 858	0	0	19 140 809
	Dépenses	12 358 550	1 414 566	0	0	13 773 115
Grèce	Budget	287 372 830	27 856	0	0	287 400 686
	Dépenses	183 849 881	22 767	0	0	183 872 648
Hongrie – Bureau régional ⁴	Budget	19 178 648	344 420	987 344	0	20 510 412
	Dépenses	14 122 594	252 832	960 912	0	15 336 338
Italie – Bureau régional ⁵	Budget	18 339 082	173 944	0	0	18 513 026
	Dépenses	14 198 788	97 173	0	0	14 295 961
Suède – Bureau régional ⁶	Budget	4 004 447	927 180	0	0	4 931 627
	Dépenses	2 886 099	617 953	0	0	3 504 052
Activités régionales	Budget	35 688 138	337 922	0	0	36 026 060
	Dépenses	8 993 719	232 836	0	0	9 226 555
SOUS-TOTAL	Budget	382 144 095	3 391 180	987 344	0	386 522 619
	Dépenses	236 409 630	2 638 127	960 912	0	240 008 669
TOTAL	Budget	803 009 793	9 153 589	4 794 350	60 917 973	877 875 705
	Dépenses	409 132 627	6 005 736	2 760 306	30 609 034	448 507 702

¹ Inclut les activités en Arménie et en Azerbaïdjan

² Inclut les activités en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Serbie, et au Kosovo (résolution 1244 (1999))

³ Inclut les activités en Allemagne, Autriche, France, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni

⁴ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie

⁵ Inclut les activités à Chypre, Espagne et Malte

⁶ Inclut les activités en Lettonie et en Lituanie

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'EUROPE | USD

DONATEUR	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 4	TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes		
Arménie				98 000	98 000
Autriche	2 512 429			368 005	2 880 434
Azerbaïdjan	10 007				10 007
Belgique	38 501				38 501
Canada	10 172 836			1 123 596	11 296 432
Banque de développement du Conseil de l'Europe			256 161		256 161
Croatie				24 957	24 957
Tchéquie				38 100	38 100
Danemark	24 000		50 000		74 000
Estonie			330 311		330 311
Union européenne	172 861 909		6 254 371		179 116 279
Finlande			210 943		210 943
France	6 389 632				6 389 632
Allemagne	20 938 440		2 254 791	31 698	23 224 930
Hongrie				241 544	241 544
Organisation internationale pour les migrations				75 932	75 932
Irlande	207 195				207 195
Italie	7 133 881			179 607	7 313 488
Japon	13 746 506		1 900 000		15 646 506
Lithuanie	21 978				21 978
Luxembourg				10 101	10 101
Malte	50 167				50 167
Monténégro				82 745	82 745
Norvège	3 451 345				3 451 345
Philippines				5 000	5 000
Pologne				64 918	64 918
Donateurs privés – Australie	132 082				132 082
Donateurs privés – Canada	12 011			249	12 259
Donateurs privés – Chine	24 411				24 411
Donateurs privés – France	1 629 982				1 629 982
Donateurs privés – Allemagne	450 958		182 887	679 633	1 313 478
Donateurs privés – Grèce	364 058				364 058
Donateurs privés – Italie	68 105				68 105
Donateurs privés – Japon	1 206 065		193 681		1 399 746
Donateurs privés – Kazakhstan	5 000				5 000
Donateurs privés – Philippines	2 509				2 509
Donateurs privés – République de Corée	410 000				410 000
Donateurs privés – Singapour	10 000				10 000
Donateurs privés – Espagne	5 103 381			402	5 103 783
Donateurs privés – Suède	362 666				362 666
Donateurs privés – Suisse	511 246			95	511 341
Donateurs privés – Émirats arabes unis	321 383				321 383
Donateurs privés – Royaume-Uni	511 392				511 392
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique	853 943			225 500	1 079 443
République de Corée	1 500 000			250 000	1 750 000
Roumanie				110 320	110 320
Fédération de Russie		200 000	100 000	300 000	600 000
Slovaquie	659 341				659 341
Slovénie	55 188				55 188
Espagne	404 181			370 000	774 181
Suède				1 591 772	1 591 772
Suisse	377 551				377 551
Programme des Nations Unies pour le développement	34 022				34 022
Département des affaires politiques des Nations Unies	8 242 429				8 242 429
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine			33 075		33 075
Royaume-Uni	10 411 637			303 588	10 715 225
États-Unis d'Amérique	96 100 000			39 400 000	135 500 000
TOTAL	367 322 367	200 000	11 766 220	45 575 762	424 864 349

Note: les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes